



LE POINT SUR *l'agriculture*

Le secteur agricole est de loin le secteur mondial qui occupe le plus de main-d'œuvre. Des méthodes de production agricole durables sont essentielles pour assurer une production alimentaire suffisante, ainsi que pour protéger la santé et l'environnement.

A l'heure actuelle, la pauvreté dans le monde est en majeure partie rurale. Les travailleurs agricoles tendent à composer les segments les plus défavorisés de la société, caractérisés souvent par des conditions de logement inadéquates, un accès inexistant ou limité aux services de santé et des possibilités d'éducation très restreintes. De nombreux enfants travaillent dans le secteur agricole parce que leurs familles n'ont pas d'autre moyen de subvenir à leurs besoins. Le travail forcé et le travail en état de servitude existent dans de nombreuses communautés agricoles. La pauvreté rurale force un grand nombre de petits agriculteurs à abandonner la terre et à migrer vers les villes à la recherche de travail, ce qui sape l'énergie productive des communautés rurales et aggrave les problèmes sociaux et d'infrastructure des centres urbains. L'emploi de méthodes agricoles nuisibles à l'environnement en est une autre conséquence.

Le travail agricole est l'un des plus dangereux au monde. Les tracteurs, moissonneuses et autres engins lourds sont à l'origine de la plupart des blessures et accidents mortels dans ce secteur. L'emploi de plus en plus répandu de produits chimiques tue ou rend malade des milliers de gens par suite d'expositions prolongées, d'accidents ou d'utilisation incorrecte. A long terme, les produits agrochimiques conduisent à des maladies, des problèmes de reproduction et à la dégradation continue de la terre et de ses ressources.

Les efforts visant à corriger ces problèmes – et à édifier une agriculture socialement durable – devraient se concentrer sur la mise en place de conditions de vie et de travail décentes et de moyens d'existence viables pour ceux qui travaillent la terre. Les agriculteurs et autres travailleurs agricoles devraient avoir droit à une vie digne, assortie des droits et libertés fondamentaux définis par les normes fondamentales de l'OIT: liberté syndicale et droit d'organisation, abolition du travail forcé et du travail des enfants, élimination de la discrimination au travail.

Le développement durable de l'agriculture et du secteur rural pourraient permettre d'offrir des moyens d'existence viables aux populations rurales. En s'attaquant – selon une stratégie intégrée – aux problèmes économiques, sociaux et écologiques auxquels sont confrontées les communautés rurales, il est possible de hausser la productivité agricole, de développer les possibilités d'emploi non agricole et d'améliorer de manière significative la vie et le bien-être des membres du secteur agricole.

Chiffres édifiants

- Le secteur agricole occupe la moitié de la main-d'œuvre mondiale.
- Sur un total de 1,3 milliard de femmes, d'hommes et d'enfants travaillant dans l'agriculture, 450 millions sont salariés.
- La main-d'œuvre féminine représente plus de la moitié des travailleurs agricoles.
- 70 pour cent des enfants qui travaillent sont employés dans le secteur agricole.
- L'agriculture est l'un des trois secteurs où le travail est le plus dangereux (les deux autres étant le bâtiment et les industries extractives).
- 170 000 travailleurs agricoles meurent chaque année par suite d'accidents de travail.
- Le taux d'accidents mortels est deux fois plus élevé dans l'agriculture par rapport aux autres secteurs.
- 40 000 travailleurs agricoles meurent chaque année par suite d'exposition à des pesticides.

Vers une agriculture socialement durable

L'objectif d'une agriculture socialement soutenable se fonde sur le principe que les travailleurs ruraux devraient avoir droit à des conditions d'existence décentes et qu'ils devraient, ainsi que leurs familles, pouvoir mener une vie digne en exerçant leurs droits et libertés fondamentaux. Cela signifie également qu'ils devraient disposer de services de santé, d'un système éducatif pour leurs enfants et de moyens de protection contre les accidents et maladies du travail. Pour être socialement durable, l'agriculture devrait présenter les caractéristiques suivantes:

- Sécurité de l'emploi et du revenu et ressources alimentaires adéquates pour ceux dont les revenus dépendent de la terre.
- Élimination du travail forcé, du travail en servitude et de l'exploitation des enfants et autres membres vulnérables de la société.
- Sécurité et santé au travail, y compris horaires de travail appropriés avec périodes de repos adéquates.
- Formation des travailleurs assurant un emploi sûr et efficace des machines.
- Formation adéquate et équipement de protection approprié pour ceux qui prennent part au transport, à la manipulation, à l'application ou à la mise au rebut des pesticides et autres produits agrochimiques.
- Satisfaction des besoins en prestations sociales des agriculteurs et travailleurs agricoles, tels que soins médicaux, sécurité au travail et services de santé, et sécurité sociale.
- Appui assuré par des politiques nationales intégrées portant sur la sécurité et la santé au travail, la protection de l'environnement et le développement rural.

Le rôle de l'OIT

Les travailleurs agricoles devraient jouir des mêmes droits fondamentaux que les travailleurs des autres secteurs. Tel n'est pas le cas dans de nombreux pays. L'OIT collabore avec les gouvernements et les associations d'employeurs et de travailleurs pour promouvoir les principes et droits fondamentaux. En pratique, ces principes et droits se sont avérés essentiels pour permettre aux travailleurs d'obtenir une rémunération leur permettant de vivre décemment, d'acquérir un plus grand pouvoir de négociation et d'améliorer leurs conditions de vie et de travail.

La mise au point de moyens d'améliorer la sécurité, la santé et les conditions de travail dans le secteur agricole continue à poser un défi car ce secteur est plus diversifié et moins organisé que le secteur industriel. En 2001, l'OIT a adopté la Convention sur la sécurité et la santé dans l'agriculture (n° 184), qui fournit un cadre de référence pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales portant sur la sécurité du travail et la santé dans le domaine agricole. Cette convention offre des lignes directrices en matière de mesures de prévention et de protection visant les principaux dangers auxquels sont confrontés les travailleurs agricoles: sécurité des machines, manipulation et transport des matériaux, gestion des produits chimiques, contacts avec les animaux, ainsi que construction et entretien des installations agricoles. D'autres dispositions visent la protection des jeunes travailleurs, de la main-d'œuvre temporaire ou saisonnière, et des travailleuses agricoles pendant et après la grossesse – tout en soulignant la nécessité d'un régime d'assurance couvrant les accidents et maladies, ainsi que de l'accès aux prestations sociales.

Conventions pertinentes de l'OIT

- Convention n° 184 sur la sécurité et la santé dans l'agriculture
- Convention n° 141 sur les organisations de travailleurs ruraux
- Convention n° 129 sur l'inspection du travail (agriculture)
- Convention n° 110 sur les plantations

Bureau international du Travail
4, route des Morillons
CH-1211 Genève 22
Suisse
Tél. 41 22 799 7912
Fax 41 22 799 8577
<http://www.ilo.org/communication>